

# PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET MODALITÉS

OBJECTIFS DU PROGRAMME	MODALITÉS		DATE(S) DE DÉPÔT
<b>SOUTIEN À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS</b>			
Le programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'acquisition ou au remplacement d'équipements.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
	<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 50 %.	<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 % Écoles admissibles.	
<b>SOUTIEN AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT</b>			
Le programme est offert aux organismes afin de contribuer à l'aménagement de lieux permettant la pratique d'activités dans des conditions adéquates.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
	<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 50 %.	<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 % Écoles admissibles.	
<b>SOUTIEN À LA CRÉATION, PRODUCTION ET DIFFUSION CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b>			
Le programme a pour but d'appuyer financièrement les initiatives provenant d'organismes culturels et artistiques.  La Ville souhaite favoriser la mise en œuvre et la diversification de la programmation culturelle sur son territoire.	<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 25 %		31 octobre
<b>SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX</b>			
Le programme vise à soutenir les acteurs du milieu dans l'organisation d'événements locaux qui favorisent la participation du plus grand nombre de citoyens et qui assurent un rayonnement sur le territoire de la ville.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 mars 31 octobre
	<b>Max : 5 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 30 %	<b>Max : 15 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 %	
<b>SOUTIEN AUX GRANDS ÉVÉNEMENTS</b>			
Le programme vise à soutenir la réalisation d'événements d'envergure, ayant une grande capacité d'attractivité et un large rayonnement médiatique, touristique, économique et social au niveau local, régional, provincial, national ou international	Le soutien financier, professionnel, administratif, technique et promotionnel de la Ville est variable selon la nature de l'entente avec l'organisme. Les demandes sont analysées à la pièce et sont encadrées par une entente.		31 octobre
<b>SOUTIEN COMMUNAUTAIRE</b>			
Ce programme a pour but de soutenir les organismes sociocommunautaires qui œuvrent dans les domaines de l'action communautaire et sociale, du maintien ou de l'amélioration de la santé et du bien-être de la population.	Volet « Régulier »	« Volet Ruralité »	31 octobre
	<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 25 % <sup>1</sup> .	<b>Max : 40 000 \$</b> Dépenses admissibles remboursées à 80 %	

<sup>1</sup> Les organismes répondant à la définition de « milieu de vie » du ministère de la Famille et/ou qui agissent de façon permanente, structurée et organisée pour les citoyens de Rouyn-Noranda peuvent soumettre des dépenses liées au fonctionnement (voir la définition dans le cadre financier de la PSO).